

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-AS18

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	2 500 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	2 500 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000 000	2 500 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de crédits des députés socialistes et apparentés vise à rendre la garantie jeunes « universelle » vraiment universelle en donnant les moyens aux missions locales d'atteindre l'ensemble des jeunes « NEET » (ni en études, ni en emploi, ni en formation), soit 1,5 million de jeunes.

Le Gouvernement indique avoir mis en place une garantie jeunes « universelle » en prévoyant les financements pour accompagner uniquement 300 000 jeunes en 2023 (source : PLF).

Or en 2019, 1,5 million de jeunes âgés de 16 à 25 ans n'ont ni d'emploi, ni de formation et ne suivent pas d'études, selon l'INSEE.

Environ 1,2 million de jeunes sans emploi, ni formation et ni en études n'ont donc pas accès à la garantie jeunes, soit 4 jeunes éligibles sur 5.

Dans ces conditions, nous ne considérons pas que cette garantie jeunes puisse dans ces conditions être qualifiée d'universelle.

Alors que les députés Socialistes et apparentés ont défendu une proposition de loi portant création d'un revenu de base sous conditions de ressources à 18 ans, cet amendement est une proposition de compromis faite à la majorité, dans une démarche de « *co-construction parlementaire* ».

Cet amendement propose donc d'augmenter les moyens alloués à l'accompagnement des jeunes, notamment ceux des missions locales, pour que ce 1,2 million de jeunes puissent être accompagnés dans la dignité.

Pour faire face à cette multiplication par 5 du public à accompagner, les moyens seraient ainsi augmentés comme suit : 633 millions d'euros prévus en 2023 au budget des missions locales pour l'allocation de 300 000 jeunes multipliés par 5 = 3,16 milliards d'euros.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Ce dernier augmente de 2,5 milliards d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- Il réduit de 2,5 milliards d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » du programme « 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

Les députés socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme n° 103.